

**DE 042021 35 - Arrêt du projet de construction d'un pôle périscolaire et de la mission de Maitrise d'œuvre**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	17	17	0	0	0

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision de la Région de ne pas valider l'étude d'optimisation énergétique et environnementale du bâtiment dans le cadre de l'appel à projet passif, et qu'elle ne le subventionnerait pas.*

*Ainsi la commune, après réunion en février et mars, a décidé de mettre un terme à cette opération et de prononcer l'arrêt de l'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre.*

*Dans la mesure où il est nécessaire de respecter le code de la commande publique, le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AGENCIA) va être stoppé avec possibilité d'une nouvelle consultation lancée de gré à gré pour un futur projet.*

*Le marché de maîtrise d'œuvre (ARCHITECTES) est quant à lui résilié pour motif d'intérêt général avec paiement de frais de résiliation.*

*Monsieur le Maire demande de prendre une délibération en ce sens.*

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur RONSEAUX,**

Le conseil municipal

**DECIDE**

**Après en avoir délibéré par 17 voix pour,**

- **DE PRONONCER** l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre (confiée à ARCHITECTES) et de solder le marché en indemnisant les études de projet à 100 % sauf pour le bureau d'études GARNIER (paiement du solde de la MOE de 11 308.72 € HT), soit un montant de 118 806.23 € HT au total.
- **DE PRONONCER** l'arrêt de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (confiée à AGENCIA) et de solder le marché pour un montant de 5 471.09 € HT (soit un montant de 18 349.62 € HT au total).

Il est précisé que les missions de contrôle technique, de sécurité au travail et d'ordonnancement sont stoppées aussi au niveau de la phase PRO et que le solde sera acquitté aussi.